



DELÉMONT

INFORMATIONS OFFICIELLES



.CH

N° 306

OCTOBRE 2021

ÉDITION AGGLO

AUTORITÉS COMMUNALES

GRANDS PROJETS

VIE QUOTIDIENNE

CULTURE

LOISIRS

PORTRAITS

REPORTAGES

AGENDA

La Ville et ses entreprises carburent au soleil

Avec les entreprises locales, les Services industriels de Delémont (SID) prennent activement part à la transition énergétique avec des modèles de partenariat dans la production d'énergie solaire.

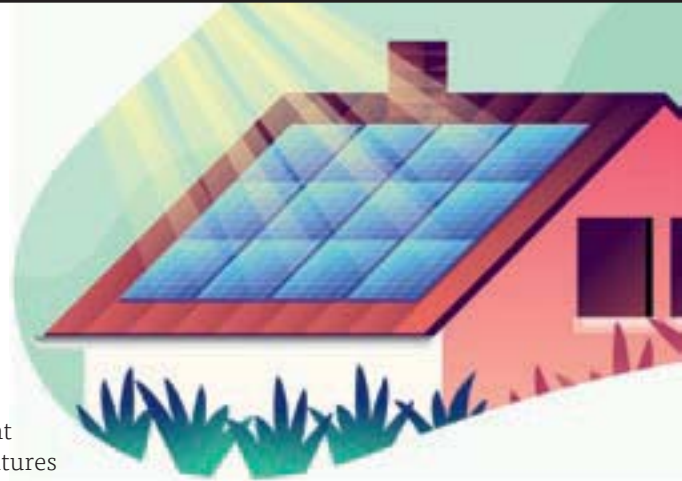
Vous aussi, participez au développement d'installations locales de productions renouvelables.

Actualités « énergies » de l'AggloD

Photovoltaïque :

21 PROJETS

accompagnés avec GROUP-IT



Le projet « GROUP-IT », qui a débuté au mois de juin cette année pour les communes de l'Agglomération de Delémont (AggloD), a pour but d'accélérer le processus de transition énergétique en Suisse romande, en accompagnant les propriétaires de bâtiments dans leurs démarches d'installation solaire photovoltaïque.

Suite à la séance publique en ligne du 24 juin, un nombre de 49 bâtiments ont été inscrits à la 1^{ère} phase du projet. Sur la base des réponses, GROUP-IT a calculé le potentiel solaire de la toiture, ainsi que la taille idéale de la future centrale photovoltaïque. Les informations ont été synthétisées dans un document et transmis aux propriétaires.

Devis adaptés pour chaque cas

Parmi la cinquantaine de maisons inscrites, il s'est avéré que la faisabilité d'installation est très variable.

En effet, certains bâtiments sont plus complexes à équiper de toitures solaires car classés dans le Répertoire des biens culturels du canton du Jura ou devant envisager une rénovation du toit au préalable.

Après ces différentes études, 21 objets sont définitivement inscrits pour la 2^e phase. A présent, GROUP-IT va commencer la visite de ces bâtiments. Celle-ci consistera à faire des relevés techniques et à prendre des photos.

Le rapport, issu de la visite, sera ensuite transmis aux entreprises d'installations solaires régionales présélectionnées, dans le cadre d'appels d'offres groupés. Les propriétaires auront ainsi accès à plusieurs devis parfaitement adaptés à leur situation et pourront faire leur choix en toute connaissance de cause pour concrétiser leur projet et contribuer ainsi à la transition énergétique de l'agglomération.

L'AggloD

L'AggloD, engagée dans le processus « Cité de l'énergie » et labellisée depuis 2018, s'engage de façon permanente pour l'utilisation efficace de l'énergie, la protection du climat, le déploiement des énergies renouvelables et pour une mobilité respectueuse de l'environnement.

Le label constitue le fil rouge de sa politique énergétique et lui offre la possibilité d'être recertifiée tous les quatre ans par l'Association Cité de l'énergie, garantissant ainsi une amélioration continue de ses actions. Le premier ré-audit aura lieu en 2022.

Un état des lieux de tout ce qui a été mis en place dans les différentes communes depuis la certification de 2018 sera fait afin de procéder à une évaluation du chemin parcouru et de recevoir à nouveau ce précieux label.

VOTRE DÉFI DU MOIS

Des ecogestes pour l'automne

Contribuer à faire des petits gestes écologiques au quotidien peut paraître une « contrainte » au début, mais devient vite une habitude naturelle. Pourquoi ne pas prendre de bonnes habitudes pour notre planète ?



En termes d'écologie, il n'y a pas de geste vain. En s'y mettant tous ensemble, on finit par créer un effet papillon, permettant d'avoir un bel impact sur l'environnement.

Avec ces activités de jardinage, même les enfants seront contents de protéger certaines espèces !

Aider les animaux à mieux passer l'hiver

En automne les feuilles chutent, il est temps de nettoyer son jardin. Laisser des branches au fond du jardin offre un abri à de petits animaux sympathiques et utiles tels que les insectes ou les hérissons. Les quelques baies oubliées lors de la taille des haies permettent aux oiseaux de se nourrir en hiver !

De précieuses feuilles mortes

Les feuilles mortes constituent la matière première de l'humus, substrat riche issu de leur décomposition et de leur transformation par les animaux recycleurs. Il est conseillé d'en compos-

ter un maximum et de laisser le reste au sol. Une quantité de petits animaux y trouveront le refuge idéal !

Soigner la terre

Il est aussi temps de prendre soin de la terre, car elle est parfois épuisée par les cultures estivales. C'est la période pour semer les engrais verts comme la luzerne, le seigle ou la vesce qui enrichissent et protègent le sol, et faire des apports en engrais organiques qui auront le temps d'être assimilés d'ici le printemps.

Des ressources bien gérées

Il est très simple de fabriquer un compost dans son jardin ! Il permettra de recycler les déchets végétaux issus du jardin ainsi que de la cuisine comme les épluchures, le marc de café et les coquilles d'œufs.

L'automne est une période souvent pluvieuse, donc idéale pour installer des récupérateurs d'eau de pluie. Ils stockent un maximum d'eau qui est utilisable dès les beaux jours pour l'arrosage du jardin.

Des achats raisonnés

C'est aussi la période de plantation de certains arbres. Essayer de choisir des plantes résistantes adaptées au sol et au climat de la région. Encore un petit geste pour la planète avec des pots biodégradables que l'on peut ensuite planter directement ou ajouter au compost.

Allez, on pose la télécommande et...

Direction : le jardin !

Tout savoir sur l'hydrogène

de ses bons et ses moins bons usages

De quoi parle-t-on quand on parle d'hydrogène ?

Il s'agit du plus simple des atomes et l'élément le plus léger, 14 fois plus que l'air. On en trouve en très grande quantité dans le Soleil et dans les étoiles. Ce n'est toutefois pas une source d'énergie, puisqu'il n'y a pratiquement pas d'hydrogène à l'état naturel sur notre planète. Il pourrait devenir un vecteur d'énergie, comme l'électricité mais plus facile à stocker, et il permettrait de s'affranchir de certaines limites des énergies éolienne et solaire. Les carburants utilisés dans les voitures (essence, diesel, gaz naturel) sont composés d'atomes de carbone et d'hydrogène. De plus, la possibilité de stocker l'hydrogène simplifierait grandement l'autonomie de nombreux véhicules et constituerait donc la clé d'une mobilité décarbonée.

Le point sur ses usages, bons et moins bons !

L'hydrogène dans les transports longue distance.

Dans les transports, deux modes sont clairement hors d'atteinte de l'électrification : le transport maritime et l'aviation. L'hydrogène est susceptible d'y jouer un rôle de « vecteur énergétique », sous la forme de produits énergétiques riches en hydrogène. L'ammoniac pour les cargos et le kérosène de synthèse pour les avions sont les options les plus réalistes pour une décarbonation d'ici à 2050.

L'hydrogène a fait une timide apparition dans les transports terrestres, mais il semble qu'il y ait davantage de véhicules à hydrogène dans les pages des journaux que sur les routes, puisqu'on en compte un peu plus de 10'000 dans le monde, contre 1000 fois plus de véhicules électriques. Cela s'explique : les véhicules à hydrogène sont plus chers et nécessitent jusqu'à trois fois plus d'électricité par kilomètre que les véhicules à batteries.

L'avantage d'une recharge rapide avec l'hydrogène est incontestable, mais elle concerne surtout les véhicules professionnels qui sont appelés à être constamment sur les routes, à savoir principalement les camions et les bus. Les batteries de forte autonomie, encore trop lourdes, restreignent la charge utile des marchandises transportées.

Cependant, les batteries progressent rapidement, s'allègent, se rechargent plus vite et coûtent de moins en moins cher.

Le constructeur suédois Scania a récemment abandonné le camion à hydrogène pour se concentrer sur l'électrique, estimant l'autonomie optimale à 450 kilomètres. Après 4h30 de conduite, les chauffeurs doivent s'arrêter au moins trois quarts d'heure, soit le temps suffisant pour recharger les batteries aux trois quarts et être en mesure de parcourir 300 km supplémentaires.

L'hydrogène dans les bâtiments ?

Pour la chaleur « domestique », l'écart d'efficacité devient considérable. La chaîne hydrogène apporte environ 50% de l'énergie électrique initiale sous forme de chaleur dans un bâtiment. La pompe à chaleur électrique puise la chaleur dans le milieu environnant, et délivre 3 kWh de chaleur pour 1 kWh électrique consommé. L'écart de rendement est donc de 1 à 6 !

Certains envisagent pourtant deux « niches » pour l'hydrogène. La première idée consisterait à réemployer les réseaux de distribution de gaz existant afin d'apporter de l'hydrogène dans les foyers. Or, il faut rendre les réseaux de gaz compatibles avec l'hydrogène pur et maîtriser la sécurité à domicile. En comparaison, une isolation thermique plus poussée se rentabilise tout l'hiver. De plus, un poêle à bois complète les pompes à chaleur à bien moindre frais. Une autre idée est d'utiliser de l'hydrogène en autonomie, en complément, notamment, du solaire en toiture. Si on utilise l'électricité et la chaleur dans une pile à combustible comme dans un moteur, le rendement total est meilleur. A ne pas oublier : le coût du stockage décentralisé de l'hydrogène.



Stocker et transporter les énergies renouvelables dans l'hydrogène.

En grands volumes, les choses peuvent se présenter différemment et l'hydrogène peut en effet être un moyen de stockage de l'électricité dans les réseaux.

Le stockage souterrain de l'hydrogène permet de stocker de grandes quantités d'énergie. Les batteries et les centrales de pompage-turbinage seront privilégiées pour les stockages de courte ou moyenne durée. Les variations saisonnières de la production renouvelable devront d'abord être gérées par une bonne complémentarité des moyens de production, en fonction de la demande d'électricité. Dès lors, le rôle de l'hydrogène pourrait être de remplacer le gaz naturel dans les centrales d'équilibre, soit celles qu'il faut conserver pour garantir la sécurité électrique durant les rares semaines avec peu de vent et de soleil.

Des besoins considérables d'hydrogène.

L'hydrogène sera certainement un outil important de la décarbonation de l'économie mondiale. Et les besoins en hydrogène de la chimie, de la sidérurgie, du transport maritime, de l'aviation et de la sécurité électrique, seront très importants. Sa production, essentiellement à partir d'énergie renouvelable, consommera des quantités phénoménales d'énergie éolienne, hydraulique et solaire.

Cette contribution sera essentielle pour atteindre les émissions nettes nulles qui font désormais figure d'objectif partagé par les principales économies du globe. Pour autant, l'hydrogène ne sera pas le « nouveau pétrole », mais plutôt un complément utile de l'électricité renouvelable et de l'électrification des usages finaux de l'énergie.

LES PROJETS DE L'AGGLOMÉRATION

PROMOTION DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA RÉHABILITATION ET DU VÉLO

Favoriser la biodiversité dans l'agglomération

Le Guide « Jardins vivants » – 15 actions pour améliorer la biodiversité

Le Canton du Jura, par son Office de l'environnement, a rédigé un guide pratique afin d'inciter les propriétaires privés à favoriser la biodiversité sur leurs parcelles et exclure l'utilisation de produits phytosanitaires. Il se compose de 15 recommandations sur les thématiques suivantes : prairies et gazons fleuris, haies vives, étangs et mares, toitures végétalisées, fruitiers en ville, revêtements perméables et petits aménagements pour la faune.

En complément des fiches thématiques, des vidéos de Tom Monnat, alias Tom le jardinier, connu pour ses conseils avisés sur les réseaux sociaux et dans certaines revues spécialisées, seront régulièrement proposées sur le site internet du Canton.

Prairie fleurie située à proximité de la Promenade à Delémont.



Dans le cadre des conventions-programmes « Nature et paysage », l'agglomération soutiendra jusqu'en 2024 des mesures concrètes pour la préservation de la biodiversité et du paysage dans les communes, en mettant un accent particulier sur les espaces verts situés dans le bâti.

L'agglomération de Delémont invite la population à prendre connaissance de ces conseils avisés et à les appliquer chez soi pour participer à l'effort collectif.

Le Guide peut être consulté sur le site www.jura.ch/jardinsvivants



Soutien à la réhabilitation des centres anciens

Afin de réduire au maximum l'étalement urbain, les communes doivent désormais densifier en utilisant les possibilités de construction dans les espaces déjà bâtis. Dans ce cadre, la réhabilitation des anciens bâtiments est une mesure phare. Il s'agit d'encourager et de soutenir les propriétaires souhaitant rénover leur bâtiment. Pour ce faire, l'agglomération a mis sur pieds deux types d'actions : un règlement-type à l'attention des communes et un système de bons d'encouragement à l'attention des propriétaires privés.

Bons d'encouragement d'une valeur de 1'500 francs pour les propriétaires de bâtiments

L'idée est principalement d'apporter un soutien aux propriétaires privés par l'octroi de bons pour une première analyse par un architecte-conseil. L'objectif de cette démarche est de donner l'impulsion aux propriétaires pour se lancer dans un projet de réhabilitation, mais aussi de viser la qualité des projets dès le départ. Le bon est concrètement un mandat donné par le propriétaire à un architecte, financé partiellement par l'agglomération. Le mon-

tant du mandat est de 1'500 frs, financé par le bon de l'agglomération à raison de 1'000 frs. Le solde à charge du propriétaire est donc de 500 frs.

Le contenu du bon est le suivant :

- 2 visites du bâtiment ;
- Une synthèse écrite qui contiendra :
 Une brève description de l'immeuble : histoire, chiffres clefs, état actuel (vétusté, entretien, etc.) ;
 Une réflexion sur les possibilités de transformation des locaux/appartements existants, indiquant au moins quels travaux d'entretien sont indispensables ;
 Les possibilités de réhabilitation des locaux/appartements, y compris les potentiels liés à un changement d'affectation et de transformations en découlant (confort et structure) en adéquation avec le règlement communal.

La procédure à suivre pour obtenir un bon :

1. Demande de bénéficier du bon de l'agglomération par le propriétaire auprès de la commune ou directement auprès de l'agglomération.
2. Préavis de la commune à l'agglomération, dans tous les cas.

3. Décision de l'agglomération, communiquée au propriétaire.
4. Choix de l'architecte par le propriétaire (selon la liste fournie par l'agglomération avec la décision).
5. Réalisation du mandat par l'architecte.
6. Envoi de la synthèse de l'architecte au propriétaire, à l'agglomération et à la commune.
7. Validation de la synthèse, paiement du bon au propriétaire et paiement de l'architecte par le propriétaire (1'500 frs), avec le bon fourni par l'agglomération.

Une liste des bureaux d'architectes pourra être consultée ultérieurement auprès de la commune ou sur le site internet de l'agglomération. L'idée est d'inclure uniquement les bureaux qui font partie du périmètre de l'agglomération.

Règlement-type à disposition des communes de l'agglomération

Un règlement-type est également à disposition des communes qui souhaitent mettre en place leur propre règlement d'aide à la réhabilitation. Le règlement-type s'inspire du modèle cantonal en proposant des variantes que les communes pourront choisir selon le contexte et les objectifs de chacune.

Petit bilan de la campagne « A bicyclette, c'est chouette ! »

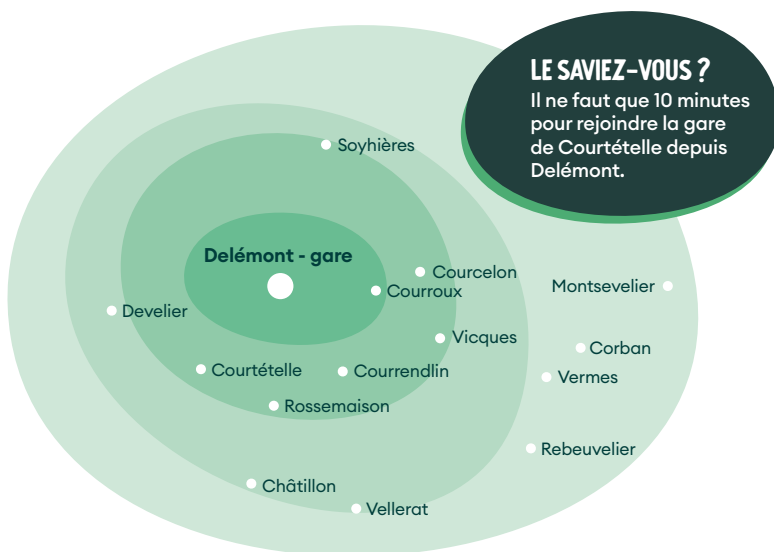
La campagne de promotion du vélo s'est déroulée de juin à octobre et plusieurs actions ont été menées : la distribution d'un flyer de promotion, l'établissement d'une carte des temps de parcours entre Delémont et les localités de l'agglo, une sensibilisation dans les écoles secondaires et post-obligatoires et une campagne d'affichage dans les différentes communes de l'agglo.

Les informations relatives au flyer et plus encore sont à retrouver sur le site internet de l'agglomération :

www.agglod.ch > Agglo'mobile



Campagne d'affichage, ici à Delémont...



Retrouvez les temps de parcours précis entre Delémont et les différentes localités de l'agglomération sur www.provelojura.ch

- à moins de 10' en vélo de Delémont-gare
- à moins de 20' en vélo de Delémont-gare
- à plus de 20' en vélo de Delémont-gare
- à plus de 30' en vélo de Delémont-gare



Marquage au sol du slogan sur les axes de mobilité douce de l'agglomération, comme ici à Courroux...

GARE SUD

Résultats du concours d'idées en urbanisme

Le concours d'idées en urbanisme pour le développement du secteur Gare Sud a tenu toutes ses promesses. Grâce au travail de grande qualité des équipes de projet mandatées, à l'esprit critique et avisé des membres du Collège d'experts et du groupe d'accompagnement (citoyens), la démarche a permis de confirmer les éléments programmatiques souhaités alors que d'autres se sont imposés au fil des réflexions sur la base de propositions contrastées de la part des équipes. Après délibération, le Collège d'experts propose de retenir le projet « *Et au milieu coule une rivière* » pour la suite de la planification. Les résultats du concours sont consultables dans le rapport du jury disponible sur le site internet de la Ville.

Sept équipes pluridisciplinaires (urbanistes, architectes, géographes, paysagistes, économistes, biologistes, experts en mobilité, etc.) ont participé au concours d'idées en urbanisme qui s'est déroulé en deux degrés, sous forme de Mandat d'études parallèle (MEP). L'ensemble des réflexions proposées par les équipes ont été de grande qualité et ont permis au Collège d'experts et au groupe d'accompagnement composé de représentants de la société civile de se projeter vers l'avenir. Le projet lauréat « *Et au milieu coule une rivière* » répond aux objectifs souhaités par les autorités et le groupe d'accompagnement et a convaincu les membres du Collège d'experts par ses propositions innovantes, attractives et claires.

Une vision à long terme en tenant compte de l'urgence climatique et écologique

Futur hôpital de soins aigus, halles omnispports, hôtel avec salles pour séminaires, logements, activités tertiaires à haute valeur ajoutée, grand espace polyvalent et parc public pourraient notamment se développer dans le secteur. Le développement du site se réalisera en plusieurs étapes et certainement sur 20 à 30 ans. Une réflexion particulièrement poussée a eu lieu concernant la **durabilité du futur quartier** (labellisation Site à 2'000 Watts et certification SEED), dans le contexte actuel de réchauffement climatique et de crise sanitaire. L'atténuation et l'adaptation au changement climatique constituent désormais un enjeu majeur et la Municipalité envisage le développement de Gare Sud comme une opportunité pour expérimenter et innover sur ces thèmes, d'autant plus que le projet de plan climat communal est en cours de consultation (lire également en page 28).



Extrait du projet lauréat « *Et au milieu coule une rivière* » (farra zouboulakis & associés architectes urbanistes)

Reconnaissance des valeurs naturelles et paysagères

Un des enseignements majeurs du concours est la **reconnaissance des valeurs naturelles et paysagères fortes du site**, tant pour leur valeur-ressource de sol fertile que pour leur force paysagère. La proposition du maintien d'un environnement naturel à proximité de la gare représente un fort potentiel de différenciation et d'innovation : travailler et vivre dans un cadre préservé bénéficiant d'une excellente connectivité.

Le site de la SAFED comme creuset d'innovation

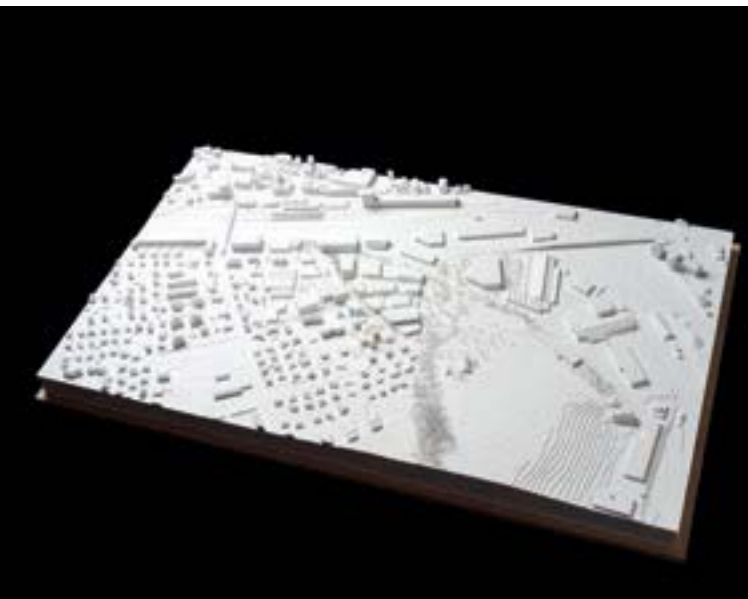
En tant que **creuset d'innovation**, le site de la SAFED peut être conservé dans un premier temps et considéré comme une ressource existante à vivifier avec potentiellement des impacts positifs sur le quartier en devenant en termes d'activation, d'expérimentation et d'identité (implantation de startups, petites et moyennes

entreprises, activités de recherche et développement, culturelles et créatrices, etc.). Cette vision d'une friche industrielle à transformer progressivement permet au quartier de vivre malgré les incertitudes et d'évoluer aussi à moindre coût d'investissement.

Un projet lauréat ambitieux et réaliste

Pour le deuxième degré, quatre équipes ont été retenues et ont approfondi leurs réflexions sur la base des recommandations du Collège d'experts. Après analyse, le Collège d'experts a proposé de recommander pour la suite des études le projet « *Et au milieu coule une rivière* », piloté par le bureau « farra zouboulakis & associés architectes urbanistes », accompagné par « L'Atelier du Paysage », « Ecoscan » et « Christe & Gygas ».

Le projet déploie l'idée d'un morceau de ville dont le développement et la forme s'inscriraient dans un rapport intime au



Photographie : Pierre Montavon

Maquette du projet lauréat « Et au milieu coule une rivière »

paysage, autour de trois actes fondateurs : les espaces ouverts forment l'armature du quartier Sud de la gare. Ils définissent en creux les espaces possiblement construits et ménagent les vides nécessaires à l'équilibre entre ville et paysage ; la gestion de l'eau, pensée en lien avec le ruisseau du Voirnet renaturé et l'intégration d'espaces pour la gestion des eaux de ruissellement en cas de crues, exprime l'ancrage physique du projet dans son sol et plus largement dans son environnement ; les richesses bâties du site sont exploitées comme des pièces à partir desquelles tisser la ville de demain.

Ce projet se distingue par la clarté et la générosité de la nouvelle structure d'espaces publics qu'il propose, fortement ancrée dans le paysage et conférant une nouvelle identité à la Porte Sud de la gare de Delémont.

Ainsi, celle-ci pourra s'affirmer non seulement comme un nouveau pôle de vitalité pour la Ville, l'Agglomération et le Canton mais également comme un véritable trait d'union entre ses divers quartiers et la belle campagne qui s'offre à elle au Sud. ■

Le Conseil communal tient à préciser que les résultats n'ont fait l'objet d'aucune décision des Autorités communales.

Le Conseil communal prendra connaissance du rapport, en particulier du projet lauréat et décidera de la suite à donner.

Dans tous les cas, la démarche participative engagée depuis le début du processus sera poursuivie avec tous les milieux concernés, ainsi qu'avec les acteurs présents sur le site, entreprises et habitants notamment, dans le cadre du plan spécial en particulier.

ENERGIES RENOUVELABLES
Le bien-être durable !



OIYMA
Chaudières
Bois Copeaux Pellets



Renseignements et devis gratuit
www.durex.ch - info@durex.ch
2800 Delémont - 032 422 17 22

DUREX VOTRE PARTENAIRE
CHAUFFAGE